



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le **28/01/2026**
ID : 057-245700695-20260113-D2026_08_SI-AR

DECISION 2026-08

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnité de sinistre proposée par la Compagnie d'assurances ACM Iard SA d'un montant de 398,40 € et correspondant aux frais de remise en état d'un espace vert sur VICC, suite à un accident de la circulation survenu à Cattenom, le 12 septembre 2025.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 janvier 2026

Le Président
Michel PAQUET